



FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Les communes de 3 500 à 4 999 habitants



Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

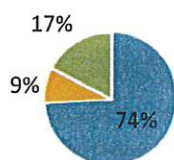
84%

Les communes de 3 500 à 4 999 habitants représentent 1,2 % des collectivités et établissements publics territoriaux de la Région Occitanie et emploient 2,6 % des effectifs. 80 communes ont transmis leur RSU et sont représentées dans cette synthèse sur les 95 recensées.

> 4 807 agents recensés dans ces collectivités dont 3 566 fonctionnaires, 409 contractuels permanents et 832 contractuels non permanents

Effectifs

- 74% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	19	107	45	80
Contractuels permanents	1	51	7	72
Contractuels non permanents	1	64	12	77

- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

- 10,02 % des contractuels permanents en CDI

- Précisions emplois non permanents

⇒ 1 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

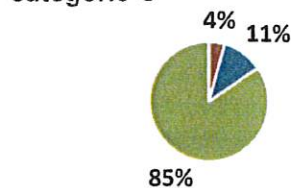
⇒ 12,3 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

- 52% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	24,2%	18,8%	23,7%	11,8
Technique	51,1%	56,5%	51,6%	25,7
Culturelle	2,6%	7,3%	3,1%	2,3
Sportive	0,6%	0,7%	0,6%	1,2
Sociale	6,9%	4,4%	6,6%	3,7
Médico-sociale	0,7%	1,7%	0,8%	2,7
Police municipale	5,8%	0,0%	5,2%	3,0
Animation	8,1%	10,5%	8,4%	5,5
Total	100%	100%	100%	51

- 85% d'agents relevant de la catégorie C



	Effectif moyen
■ Catégorie A	2,1
■ Catégorie B	5,6
■ Catégorie C	42,0

- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 57%

■ Hommes
■ Femmes

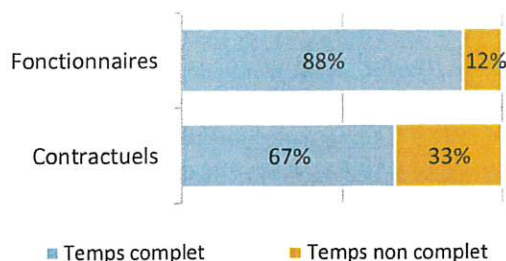
Fonctionnaires	44%	56%
Contractuels	37%	63%
Ensemble	43%	57%

- Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 39% des agents

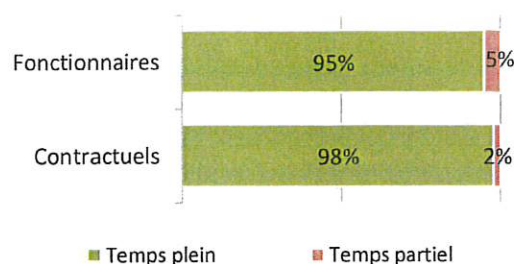
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	16%
Agents de maîtrise	9%
Adjoints territoriaux d'animation	7%
ATSEM	6%

Temps de travail des agents permanents

- 88% des fonctionnaires à temps complet contre 67% des contractuels



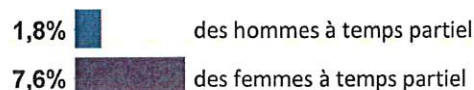
- 5% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	25%	Culturelle	73%
Animation	24%	Animation	42%
Culturelle	16%	Technique	32%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

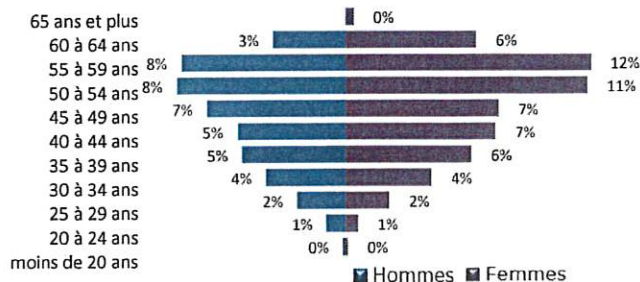
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,42
Contractuels permanents	42,29
Ensemble des permanents	47,79
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,27



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 55,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 42,3 fonctionnaires
> 4,9 contractuels permanents
> 7,9 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	2,3 ETPR
Catégorie B	5,3 ETPR
Catégorie C	39,1 ETPR

Positions particulières

3,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières

